

DE PEDICURE-PODOLOGUE, ERGOTHERAPEUTHE, PSYCHOMOTRICIEN, ORTHOPTISTE, TECHNICIEN DE LABORATOIRE MEDICAL, MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE, PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE ET DIETETICIEN TERRITORIAL

**Spécialités : *Pédicure-podologue
Psychomotricien
Diététicien territorial***

SESSION 2024

Extrait de la décision d'ouverture n° 2023-45 du 5 décembre 2023 du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Filière Médico-Sociale – Catégorie A

Ouvert pour les spécialités : Pédicure-podologue, psychomotricien, et diététicien territorial

par le centre de gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités affiliées ou conventionnées des départements suivants : Calvados (14), Côtes d'Armor (22), Eure (27), Finistère (29), Ille et Vilaine (35), Loire Atlantique (44), Maine et Loire (49), Manche (50), Mayenne (53), Morbihan (56), Orne (61), Sarthe (72), Seine-Maritime (76), Vendée (85).

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et d'un autre Etat partie à l'espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des techniciens paramédicaux (conformément aux dispositions du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010).

NOMBRE DE POSTES :	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	NATURE DE L'ÉPREUVE
Ouvert pour 48 postes	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pédicures-podologues - 10 POSTES : accessible aux candidats titulaires soit du diplôme d'état mentionné à l'article L.4322-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de pédicure-podologue délivrée en application de l'article L.4322-4 du même code ; • Pour les psychomotriciens – 28 POSTES : accessible aux candidats titulaires soit du diplôme d'état mentionné à l'article L.4332-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L.4332-4 ou L.4332-5 du même code ; • Pour les diététiciens – 10 POSTES : accessible aux candidats titulaires soit du diplôme d'état mentionné à l'article L.4371-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L.4371-4 du même code ; 	<p>Epreuve orale :</p> <p>à partir du 6 mai 2024</p>	<p><u>L'épreuve d'admission consiste en :</u></p> <p>un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.</p> <p>(durée : 25 minutes, dont dix minutes au plus d'exposé).</p>
<p>➤ Retrait des dossiers d'inscription : du 9 janvier au 14 février 2024</p> <p>- Par Internet sur le site : https://www.cdg22.fr, ou directement sur le site : https://www.concours-territorial.fr, portail national des concours et examens professionnels, jusqu'au 14 février 2024, minuit, heure métropole, dernier délai. La pré-inscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi qu'un espace candidat sécurisé.</p> <p>- Par défaut, les dossiers peuvent être retirés au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 14 février 2024 - 17 h 30 dernier délai ou par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe - 23x32 - libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi. Le candidat devra toutefois se pré-inscrire sur le site https://www.concours-territorial.fr pour obtenir son numéro unique d'inscription.</p> <p>➤ Dépôt des dossiers d'inscription : du 9 janvier au 22 février 2024</p> <p>- En format numérique, déposé sur l'espace sécurisé accessible via le site internet du Centre de Gestion des Côtes d'Armor jusqu'au 22 février 2024, minuit, heure métropole, dernier délai.</p> <p>- Par défaut, en format papier :</p> <ul style="list-style-type: none"> . déposé au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 22 février 2024, 17 h30 dernier délai ; . transmis par voie postale au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), au plus tard le 22 février 2024 (minuit, cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi). <p>La pré-inscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives au Centre de Gestion des Côtes d'Armor au plus tard le 22 février 2024 (par voie postale cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi ou déposé à l'accueil du CDG22 avant 17h30, ou déposé en format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion, jusqu'au 22 février 2024, minuit, heure métropole, dernier délai)</p> <p>Les candidats en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un aménagement d'épreuve devront transmettre à compter du 9 janvier 2024 et au plus tard le 25 mars 2023, un certificat médical, établi par un médecin agréé moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves et précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que des aménagements nécessaires pour leur permettre, compte-tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.</p>			

☞ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté (même posté dans les délais).

➔ Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez vous assurer qu'il sera oblitéré avant la date limite de dépôt des dossiers.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaires d'ouverture du CDG22 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30